



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 avril 2010 à 11 h 30
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

ABSENCES :

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice affaires publiques et du greffe
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 34.

10.01
CA10 26 0111

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 avril 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 avril 2010, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

20.01
CA10 26 0112

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 895 185 \$ à la firme « Procova Inc. » pour la réfection du plancher du gymnase et de l'éclairage du centre Étienne-Desmarteau (numéro 0560 - Sports et loisirs) - Dépense de 970 339,74 \$ - Appel d'offres public numéro 13022 (4 soum.)

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 970 339,74 \$ (taxes incluses) pour la réfection du plancher de gymnase et éclairage au centre Étienne-Desmarteau (#0560 - Sports et loisirs), comprenant tous les frais accessoires.

D'octroyer à la firme « Procova Inc. » le contrat à cette fin, au montant de sa soumission, soit au prix total de 895 185,00 \$ (taxes incluses) conformément aux plans et devis préparés pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1101630001

40.01
CA10 26 2010-07

Avis de motion - Règlement RCA-61-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-61) », relatif à la modification des termes « occupation périodique » par les termes « occupation pour un café terrasse »

Le maire François W. Croteau donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-61-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-61) », relatif à la modification des termes « occupation périodique » par les termes « occupation pour un café terrasse ». L'objet, la portée et le coût dudit règlement étant plus amplement détaillés dans le sommaire décisionnel.

1100146002

40.02

CA10 26 2010-08

Avis de motion - Règlement RCA-66 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif au remplacement du permis d'occupation périodique par un permis annuel d'occupation pour un café terrasse

Le conseiller François Limoges donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-66 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif au remplacement du permis d'occupation périodique par un permis annuel d'occupation pour un café terrasse. L'objet, la portée et le coût dudit règlement étant plus amplement détaillés dans le sommaire décisionnel.

1100146001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 37

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement